

RÉSUMÉS

Olivier GUYOTJEANNIN, *Les actes de crédit chez les maîtres du notariat bolonais au XIII^e siècle*, p. 7-29.

Les formulaires notariaux du XIII^e siècle montrent un intérêt attendu pour les actes *de debitis et creditis*, catégorie englobant toutes les cessions temporaires, à titre onéreux ou gratuit. Les œuvres conservées occultent toutefois la genèse des formules, qui sont presque aussitôt parfaitement fonctionnelles et vite soucieuses de couvrir les situations les plus diversifiées. Renier de Pérouse, Salatiele et Rolandino sont toutefois trop virtuoses pour livrer un instantané fidèle de la production notariale, trop scolaires aussi pour ne pas traduire avec retard l'envoïe des transactions commerciales. Si l'on perçoit au détour d'une formule ou d'une glose les lourds enjeux d'une matière socialement délicate, gages et intérêts finissent par être traités par préterition, et ce sont plutôt des formulaires plus modestes ou de la pratique qui montrent que l'acte de crédit ne concerne pas que la ville et qu'il a été très vite l'objet d'intenses manipulations.

François MENANT, *Notaires et crédit à Bergame à l'époque communale*, p. 31-54.

Les actes de crédit apparaissent en 1078 dans l'abondante documentation notariale bergamasque, et forment après 1180 des séries denses d'originaux; l'analyse succincte des cinq premiers registres de minutes conservés (1246-1295) et d'un sixième de 1329-1345 montre que le crédit au sens large occupe alors du tiers à la moitié des actes. Les prêts sur gage foncier du début, qui accompagnent la déposition des propriétaires ruraux, cèdent la place au *mutuum*, à échéance brève mais qui peut courir ensuite indéfiniment moyennant un intérêt au taux légal, le *guaderdonum*. La croissance quantitative de la documentation correspond à un développement effectif du crédit, lui-même indicateur et facteur de la croissance de l'économie et de sa diversification. On entrevoit par ailleurs que bien des prêts ne sont pas enregistrés par un notaire : ce secteur difficile d'accès reste à explorer.

Jean-Louis GAULIN, *Affaires privées et certification publique : la documentation notariale relative au crédit à Bologne au XIII^e siècle*, p. 55-95.

La présentation des sources notariales conservées à l'Archivio storico de Bologne utiles à l'histoire du crédit médiéval fournit l'occasion d'un état des re-

cherches sur le notariat bolonais : institution, formation et niveau d'activité; précoce dédoublement de la documentation lorsque la commune instaure l'office des *Memoriali* (1265); gamme ouverte des actes documentant le crédit et primat du contrat de *mutuum*; variété des opérations de crédit. La notion de système documentaire est centrale : elle manifeste le rôle croissant de l'autorité publique dans le jeu des échanges, se traduit par la multiplication des attestations de crédit, et place le notaire en situation d'intermédiaire entre débiteurs, créanciers et commune. La documentation qui en résulte s'organise en séries à la fois distinctes et susceptibles d'intersections : actes privés (registres de brèves et instruments), registres de bannis pour dettes où aboutissent les litiges, registres des *Memoriali* pour renforcer la certification publique des obligations les plus importantes.

Giampaolo CAGNIN, «Pro bono et fino amore, de iusto et vero capitali et vera sorte» : *documentazione notarile e credito a Treviso (secoli XIII-XIV)*, p. 97-124.

L'attività creditizia a Treviso, attestata in modo discontinuo a partire dagli ultimi decenni del secolo XII, trova un'ampia testimonianza nella fonte notarile a partire dalla fine del secolo XIII. La conservazione di un consistente numero di registri notarili mette a disposizione del ricercatore una documentazione articolata e complessa, ricca di informazioni sulle modalità in cui l'attività di prestito si manifestava, sulla tipologia dei contratti, sulla provenienza dei prestatori (trevigiani e forestieri, soprattutto toscani) e sul loro rapporto con il potere politico, sulla varietà dei soggetti che si rivolgeva loro. La disponibilità di alcuni processi contro usurai consente di conoscere i tassi di interesse praticati e l'adozione di particolari forme di registrazione per mascherare l'usura e per aggirare la normativa vigente. L'attività di mutuo di prestatori ebrei inizia soltanto a partire dagli ultimi due decenni del secolo XIV, in seguito a precisi accordi con l'autorità politica.

Antonio OLIVIERI, *La documentazione delle operazioni creditizie nell'archivio di una famiglia vercellese (secolo XIV)*, p. 125-148.

Ben noto e studiato per aree e centri di grande rilevanza politica ed economico-finanziaria dell'Italia centro-settentrionale del tardo medioevo, l'impatto dei mutamenti che interessarono il campo della produzione di documenti con finalità pratiche è poco conosciuto, invece, per aree e ambienti più appartati e meno avanzati culturalmente : l'archivio di una famiglia della media aristocrazia vercellese del Trecento mette a disposizione un compatto gruppo di carte relative al credito, che consente di riflettere sia sulle dinamiche proprie di questo particolare tipo di documenti entro quegli aggregati archivistici di tipo nuovo che erano allora gli archivi di famiglia, sia sui mutui condizionamenti che sembrano sussistere tra certe scelte documentarie e il funzionamento di determinate istituzioni urbane da un canto e tra quelle medesime scelte e gli orientamenti dell'operatore finanziario dall'altro. Si ha così un'ulteriore testimonianza di come l'affermarsi nella società italiana tardomedievale di una cultura documentaria largamente condivisa avesse contribuito a ridefinire gli equilibri tra il notariato e i suoi committenti.

Giulia SCARCIA, *La typologie des actes de crédit : les mutua des « Lombards » dans les registres notariés du XIV^e siècle*, p. 149-171.

On présente ici un examen des actes de crédit rédigés par des notaires du XIV^e-XV^e siècle de la Savoie et de la ville suisse de Fribourg pour des prêteurs piémontais (les Lombards).

L'analyse se fonde sur trois questions : quels sont les documents qui révèlent un crédit entre particuliers? Sous quel aspect se présente-t-il? Quel formulaire adopte le notaire pour exprimer le crédit et le taux d'intérêt?

On a distingué les documents qui présentent la formule *ex causa mutui* et les documents où l'action de prêt est masquée. On a ainsi décomposé l'acte dans ses parties, tout en proposant des exemples et une comparaison entre les sources fribourgeoises et celles de Savoie. On remarque que l'acte est très peu varié et que les registres fribourgeois en particulier ne nous le présentent jamais avec toutes les parties d'un document notarié. Par contre, un formulaire complet est en général présent dans les protocoles savoyards. C'est une distinction parallèle et à l'évolution de l'expression du prêt dans un document par rapport aux lois et aux interventions sur l'usure, et au vocabulaire et au formulaire pour exprimer (ou ne pas exprimer) l'intérêt qui accompagne toujours cette transaction, mais qui est très rarement mentionné d'une façon explicite. On remarque aussi qu'au fur et à mesure que l'on avance vers la fin du XIV^e s. les documents sont de plus en plus détaillés à cause de changements à la fois politiques et sociaux.

Étienne HUBERT, *Propriété immobilière et crédit à Rome dans la seconde moitié du XIV^e siècle : quelques mécanismes*, p. 173-184.

L'article examine les différents types d'opération de crédit assises sur des biens immobiliers auxquels recouraient les Romains dans la seconde moitié du XIV^e siècle : gage explicite et gage dissimulé, modalités de paiement précisées dans les actes de vente – au comptant, avec paiement anticipé, à tempérament –, ventes et locations, prix réels et prix fictifs. Ils ne présentent pas d'originalité particulière mais tendent à prouver qu'une partie importante, voire l'essentiel, des mouvements qui animaient la circulation de la propriété immobilière recouvrait des formes variées de crédit, confirmant par là-même l'ampleur de l'endettement dans les sociétés médiévales.

Claude DENJEAN, *Crédit et notariat en Cerdagne et Roussillon du XIII^e au XV^e siècle*, p. 185-206.

Dès 1259, les notaires des villes nouvelles de Roussillon et de Cerdagne tiennent régulièrement des registres de brèves différenciés consacrés avant tout aux actes relevant du crédit. Les pratiques favorisent l'emploi généralisé d'un prêt *mutuum* simple, où un intérêt distinct du capital principal s'exprime explicitement avec de plus en plus de précision au début du XIV^e siècle, au moment même où le serment des juifs sert à mieux contrôler leur activité. Cependant, l'effort de

classement des actes selon la qualité des contractants (drapiers, juifs, étrangers) ou l'objet de l'affaire (bétail, draps) est abandonné au début du XIV^e siècle au profit d'une division plus ou moins respectée entre *Libri debitorum, firmitatis, extraneorum*, les *testamentorum* demeurant les seuls registres véritablement spécialisés au long de la période. Le système de garanties est basé sur le lien social exprimé à travers la *fidejussio*, la confiance en la solvabilité demeurant l'essentiel. Le système se simplifie et se précise au fur et à mesure que la législation sur l'usure s'applique fermement. Ce qui importe surtout au scribe comme aux clients, c'est de noter les noms reconstituant le « jeu de dominos » des prêteurs et des échanges, spécialement en Cerdagne où les notaires sont regroupés dans une *scribanie* centralisée et non répartis dans les quartiers comme en Urgell ou en Rousillon.

Christian GUILLERÉ, *Notariat et crédit : Gérone et ses campagnes dans les années 1330-1340*, p. 207-224.

Cet article cherche à mesurer la production notariale à Gérone et dans ses campagnes dans les années 1330-1340. Une dizaine de notaires publics instrumentaient alors dans la cité épiscopale. Le nombre de minutes conservées s'élève à plus de 23 000 et la production totale pourrait avoir atteint plus de 160 000 actes pour l'ensemble de la décennie.

La part du crédit est fondamentale : environ 45% des actes se répartissent entre crédit *stricto sensu* et ventes à crédit. La première série d'actes est composée de prêts dispensés par les juifs géronais (16% des 23 000 actes), mais les chrétiens y ont leur part sous la forme de prêts amicaux et de commandes-dépôts (8%); les ventes à crédit portent essentiellement sur le drap pour 20% du total. Cette documentation fournit une série d'indicateurs utiles pour une meilleure appréciation de la conjoncture économique et permet de relativiser les effets du *mal any primer catalan*.

Philippe MAURICE, *Documentation notariale et crédit en Gévaudan au Moyen Âge*, p. 225-240.

À Mende, dans l'ancien pays de Gévaudan, le minutier lozérien conserve des registres de notaires remontant à la fin du XIII^e siècle. Les actes qui y sont transcrits concernent toutes les tranches de la population : paysans, artisans, bourgeois et nobles. Ils permettent d'aborder plusieurs thèmes liés au crédit : les règlements à termes différés, tant dans les affaires de familles que dans les relations avec des tiers étrangers à la parentèle, le prêt d'argent, principalement grâce aux constitutions de rentes, et dans une moindre mesure le prêt sur gage, qui demeure toutefois fort délicat à analyser. Si l'endettement est très difficile à étudier sous son aspect économique, il reste possible de relever les effets sociaux et la réprobation qu'il suscite lorsqu'il n'est pas maîtrisé.

Kathryn REYERSON, *Notaires et crédit à Montpellier au Moyen Âge*, p. 241-261.

Le bon déroulement de l'économie médiévale, souvent à court de numéraire, dépendait du crédit. Les notaires médiévaux enregistraient beaucoup de contrats à base de crédit. La ville de Montpellier participait pleinement à cette culture notariale et préserve des registres notariaux à partir de 1293. Dans les registres montpelliérains, on trouve des prêts et des contrats de change mais aussi des ventes à crédit de produits divers, des denrées agricoles ainsi que des produits de luxe comme des soieries et des épices. Les opérations de crédit sont visibles à chaque niveau économique, dans les mains des marchands et des financiers mais aussi dans celles des artisans et des agriculteurs. Partout, la reconnaissance de dette domine le langage contractuel des notaires. Cet article décrit les survivances de registres notariaux, la forme des actes et leurs types, et les opérations de crédit notariales à Montpellier dans la période 1293-1348.

Noël COULET, *Les créances dans l'inventaire après décès de Salvat de Berre, juif d'Aix-en-Provence, 1442-1445*, p. 263-277.

À côté du dépouillement des contrats de *mutuum* conservés dans les registres de notaire, l'étude des inventaires après décès permet un autre regard sur l'activité de crédit. Celui qui a été dressé après le décès du juif aixois Salvat de Berre, survenu en juin 1442, contient la liste de ses créances non recouvrées depuis 1415. Pour plus de la moitié, elles ont été contractées plus de 5 ans auparavant. Il s'agit d'un petit crédit en numéraire. Outre Aix, dont sont originaires 2 créanciers sur 5, le rayon d'action du prêteur s'appuie sur deux foyers : les villages du pays d'Aix et un ensemble de localités des Alpes du sud regroupées autour de Forcalquier. Les emprunteurs sont en majorité des paysans et des artisans. Un extrait de l'inventaire est publié en annexe.

John DRENDEL, *Le crédit dans les archives notariales de Basse-Provence (haute vallée de l'Arc) au début du XIV^e siècle*, p. 279-305.

On a conservé plus ou moins complètement une cinquantaine de registres redigés entre 1297 et 1348 par treize notaires de Trets et de ses environs immédiats, dans la haute vallée de l'Arc. Plus du quart des 4000 actes sont des contrats de prêt : «*mutuum* d'amour et d'amitié» ou dépôts, qui en fait relèvent du même mécanisme. Il y a aussi 38 prêts commerciaux et 27 baux de troupeaux à partfruit. Dans le marché de la terre, le crédit apparaît surtout indirectement, sous la forme de l'acapte. Les notaires de Trets, mentionnés depuis 1221, tirent peut-être leur origine du service du comte; cent ans plus tard, ils sont parmi les principaux notables du bourg et en dominent le conseil. L'étude des registres les plus anciens, ceux de Iohan Mayorgas (1297, 1307-1308) montre qu'il s'agit de protocoles, mais susceptibles de se transformer en extensoires, comme dans le cas bien connu de Giraud Amalric de Marseille. Le rôle du notaire dans le crédit se développe au cours du XIV^e siècle; entre 1325 et 1332, quatre registres comportent un

cahier exclusivement consacré aux prêts; il s'agit dans la majorité des cas de très petites créances. Le recours au notaire, facilité par le faible coût des actes, semble bien devenu un geste quotidien.

Gaëlle LE DANTEC, *Crédit et source notariale à Cavaillon (XIV^e-XV^e siècles). Essai de typologie*, p. 307-335.

De 1329 à 1460, quatre à cinq notaires exerçaient en même temps à Cavaillon. Ils ont laissé 132 registres de brèves, où sont notés tous les actes passés dans l'année, chronologiquement. Plus d'un acte sur trois est un acte de crédit, et la majorité d'entre eux porte sur de très faibles sommes. Peu d'opérations de crédit devaient échapper à l'acte notarié.

Ils se présentent de manière très stéréotypée, avec un titre, le nom du débiteur, celui du créancier, la nature du crédit (ou *causa*), la somme à rembourser (sans mention d'éventuels taux d'intérêt) et l'échéance.

Malgré une apparente homogénéité, la source présente des difficultés pour dresser une typologie des actes de crédit sur la durée : des hésitations de la part du notaire dans l'intitulé donné à l'acte, des évolutions chronologiques des formes d'emprunts, des opérations de crédit intégrées dans des actes qui ne relèvent pas *a priori* du crédit, et inversement. Or, ces difficultés sont autant de révélateurs d'une situation relativement souple dans ses pratiques, adaptable et évolutive...

Odile REDON, *Conclusions*, p. 337-348.

Le volume «Notaires et crédit» a fait avancer la connaissance du crédit à partir du XI^e siècle. La confrontation des études locales, regardant les sociétés rurales ou urbaines des rives nord de la Méditerranée, a conduit à mieux comprendre le couple documentation notariale / pratique du crédit. Sur tout l'espace concerné, des convergences ont été observées à la fois sur la chronologie du crédit et celle du notariat, sur un «âge d'or» de l'un et de l'autre dans les dernières décennies du XIII^e siècle et la première moitié du XIV^e. La diffusion du notariat et l'écriture des actes de crédit accompagnent le renouveau économique et l'intensification des échanges commerciaux et monétaires. Le notariat s'adapte à une demande généralisée par l'usage des registres de minutes où les actes inscrits bénéficient des mêmes garanties que les actes originaux tout en coûtant moins cher.